



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Tél : 04 93 72 63 00

CABINET

Réf : DA/PJ/FH/16/09/14

Téléphone

04 93 72 63 99

Fax

04 93 72 63 44

Mél.

la06-cab@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, le 16 septembre 2014

Le Directeur Académique
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de collège,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation
nationale du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
maternelles et élémentaires,
s/c des Inspecteurs de l'éducation nationale du premier
degré

Mesdames et Messieurs les enseignants de collège,
s/c des Principaux de collège

Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles,
s/c des Inspecteurs de l'éducation nationale du premier
degré

L'année scolaire 2014-2015 est marquée par des phases de consultation nationale sur les projets proposés par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Cette consultation des équipes pédagogiques organisée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche portera cet automne sur deux projets :

- le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- le projet de programme de l'école maternelle

1. Le projet de programme de l'école maternelle :

Sont concernés tous les enseignants des écoles et classes maternelles. Outre les enseignants, les personnels sociaux et de santé ainsi que les ATSEM ont toute leur place dans cette réflexion collective.

La consultation sera faite à partir d'un questionnaire élaboré par la DGESCO. Il sera disponible sur l'espace numérique dédié aux consultations nationales : (www.eduscol.education.fr/consultations-2014-2015).

Pour faciliter l'échange collectif les enseignants disposeront d'une demi-journée banalisée dont l'organisation est laissée à l'initiative des académies.

L'Inspecteur de circonscription recueillera et synthétisera l'avis des équipes éducatives qu'il fera remonter à l'IEN chargé de mission maternelle qui réalisera la synthèse départementale. Les synthèses de circonscription seront transmises uniquement sous forme numérique à

l'adresse regis.coppin@ac-nice.fr avant le 3 novembre délai de rigueur.

2. Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

Sont concernés les enseignants des écoles et classes élémentaires ainsi que les enseignants des collèges. Les enseignants des écoles et classes maternelles pourront échanger lors de la réunion consacrée au projet de programme.

Une réflexion collective est organisée dans les écoles et les collèges, sous l'égide des IEN et des chefs d'établissement. Elle ne donnera pas lieu à la production d'une synthèse. Elle doit permettre d'enrichir la réflexion avant que chacun fasse remonter son avis via un questionnaire en ligne. Ce questionnaire comprendra un tronc commun destiné à tous et une partie facultative pour celles et ceux qui souhaiteront donner un avis plus détaillé sur les cinq domaines de formation. Chaque personnel recevra sur sa messagerie professionnelle un courriel personnalisé ouvrant l'accès au questionnaire.

Une aide à l'animation des réunions élaborée par la DGESCO est disponible sur l'espace numérique dédié aux consultations nationales : (www.eduscol.education.fr/consultations-2014-2015).

Comme pour la consultation sur les programmes des écoles maternelles, les enseignants disposeront d'une demi-journée banalisée au cours de laquelle pourront se développer les échanges collectifs et le renseignement d'un questionnaire individuel en ligne.

Pour l'académie de Nice, la date retenue pour les deux consultations est le **mercredi 15 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures.**

Cette démarche doit susciter au sein de la communauté éducative une réflexion collective la plus large possible. Elle vise à recueillir les avis, les réactions et les suggestions de tous les professionnels de l'éducation sur l'ensemble des propositions émises par le Conseil supérieur des programmes. Les corps d'inspection seront également mobilisés selon des modalités propres.

Cette consultation pourra prendre des formes différentes au niveau local (par école, par regroupement d'écoles, le collège seul, collège et écoles ensemble). A noter qu'il n'est pas prévu de prise en charge des frais de déplacement.

Certain que vous mesurez les enjeux de cette consultation qui s'inscrit dans la refondation de l'école de la République, je sais pouvoir compter sur votre participation active et votre engagement.



Philippe JOURDAN